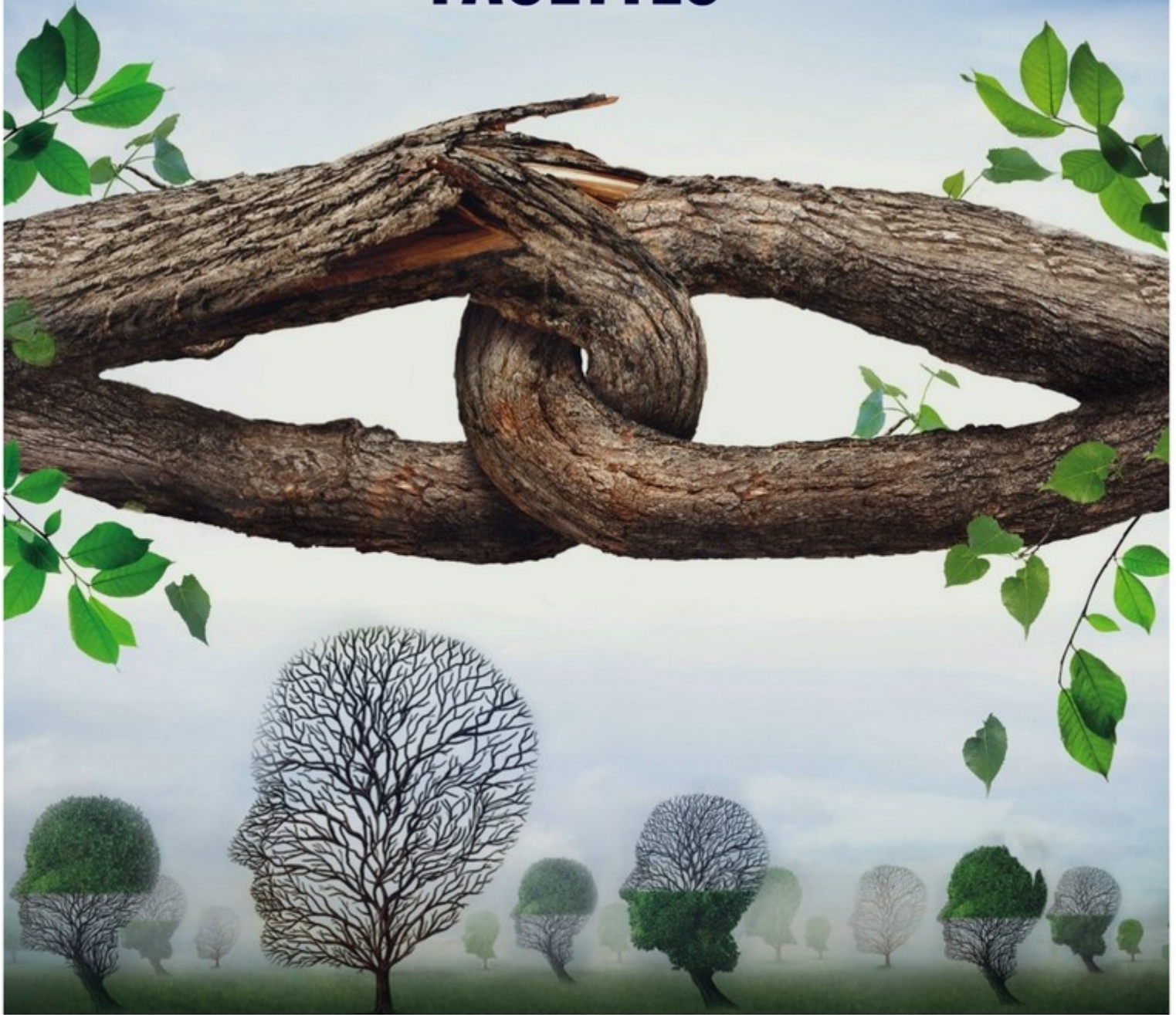


LA VULNÉRABILITÉ EN JUSTICE
**UN CONCEPT AUX MULTIPLES
FACETTES**



RESSOURCES & VOUS

Un bulletin des membres de la Société de criminologie du Québec
Édition de septembre 2017 | Première partie



Société
de criminologie
du Québec

Bilan et perspectives

Le Centre de services de justice réparatrice célèbre ses 15 ans

Par Estelle Drouvin

Coordonnatrice du Centre de services de justice réparatrice (CSJR)

11 septembre 2001 : Le Centre de services de justice réparatrice (CSJR) reçoit ses lettres patentes au moment où le monde entier est ébranlé par l'attaque sur les tours du World Trade Center. Le symbole est fort. L'irréparable peut-il être réparé?

Les racines autochtones de la justice réparatrice nous rappellent combien nous sommes tous interreliés. La toile d'araignée, que peut représenter notre communauté humaine, est composée de fils. Des fils fragiles s'ils sont isolés, mais forts s'ils sont reliés les uns aux autres. Quand un crime est commis, c'est toute la toile qui est fragilisée, la confiance est brisée, le lien social s'en trouve ainsi affaibli. Nous avons une responsabilité, tant individuelle que collective, à réparer ce trou dans la toile, comme une araignée patiente et soucieuse de rétablir l'harmonie qui assurera la sécurité de son lieu de vie.

Mais comment réparer? Est-ce d'ailleurs possible?

Ces questions, le CSJR continue de se les poser. Son expérience de 15 ans de rencontres entre des personnes ayant été victimes d'actes criminels et des personnes judiciairisées lui donne aujourd'hui quelques pistes de réponses.

« Réparer », c'est étymologiquement « remettre en état » ou encore « préparer à nouveau ». Historiquement, « parer le fromage », c'était lui retirer sa croûte. Il y a un peu de ça dans la justice réparatrice.

La violence enférme, la souffrance aussi. Nous le savons. La personne qui est blessée se crée une armure pour se protéger. Celle qui fait mal est elle-même barricadée dans une forteresse intérieure qui l'empêche de ressentir la souffrance de l'autre et sa propre souffrance. Le fil de la relation s'en trouve coupé.

Entrer dans une démarche de justice réparatrice, c'est d'abord et avant tout accepter de lâcher cette armure, de « retirer la croûte », ce masque derrière lequel l'on se cache. C'est se montrer vulnérable.

Cela ne se fait pas aisément et rapidement. Il s'agit d'un cheminement qui prend du temps et du soutien. Il suppose de retrouver dignité et confiance et de faire preuve de vérité et humilité. La rencontre n'aura lieu que si chacun(e) accepte de se situer à égalité l'un par rapport à l'autre et de sortir du rapport de pouvoir qui a permis au crime d'avoir lieu. C'est ce que le cercle de nos rencontres veut rappeler.

Ces conditions montrent combien la réparation, qui comporte plusieurs étapes, nécessite un cadre sécuritaire. C'est une préoccupation constante du CSJR. Pour y répondre, deux priorités ont été dégagées :

Des partenariats avec des organismes et institutions œuvrant auprès de personnes ayant été victimes ou judiciairisées ont été multipliés pour nous assurer d'une

bonne préparation des participants et d'un soutien tout au long du processus. C'est d'ailleurs sur cette base que le CSJR a choisi son modèle de développement régional, en privilégiant l'établissement de comités d'implantation réunissant les partenaires d'une région désireux de travailler avec nous dans ce sens.

La sélection et la formation des personnes responsables de l'animation sont des éléments centraux du succès des rencontres. Si les participants ne font pas confiance aux animateurs, ils n'oseront





pas s'ouvrir et dévoiler cette honte et cette souffrance qui peut les habiter. Les binômes d'animateurs (homme/femme) sont donc choisis à partir de leur expérience professionnelle reconnue, mais aussi de leur expérience de vie et de leur savoir-être. Une formation sur mesure leur est donnée, ainsi qu'un mentorat. À noter qu'ils offrent ce service à titre bénévole. Les expériences sont relues chaque année ensemble, avec des personnes ressources, afin d'améliorer nos pratiques.

En 2001, la vision de David Shantz et Thérèse de Villette, qui ont fondé le CSJR, pouvait apparaître révolutionnaire pour certains, voire suicidaire, pour d'autres. L'idée de la justice réparatrice était méconnue et entraînait beaucoup de méfiance. Il était hors de question à cette période d'envisager des rencontres directes entre un détenu et sa propre victime (ce qu'aujourd'hui, le Service correctionnel du Canada propose). Même les rencontres entre des personnes qui ne se connaissent pas, mais dont les histoires sont en résonance, comme le propose le CSJR, soulevaient incompréhensions et craintes. Quinze ans plus tard, grâce en particulier aux nombreux témoignages de personnes qui ont vécu la démarche, mais aussi d'études qui ont confirmé la dimension réparatrice de ces rencontres, la justice réparatrice est aujourd'hui reconnue par la majorité. Les demandes sont nombreuses.

L'écoute des besoins des participants a également conduit à développer de nouveaux services pour permettre un continuum de démarches possibles vers la

réparation. Ainsi, des rencontres sur l'inceste ont commencé en 2004 (avec des outils spécifiques comme le dessin, et des animateurs spécialisés). Il y a également eu la mise sur pied de rencontres pour des personnes détenues ayant été victimes d'abus sexuels dans l'enfance. Plus récemment, des ateliers sont offerts aux personnes incarcérées, en collaboration avec les aumôniers en milieu carcéral (« Sur le chemin vers la réparation »). D'autres sont offerts aux femmes incarcérées, en collaboration avec le Centre de formation sociale Marie Gérin Lajoie (« Communication constructive et justice réparatrice »). Des ateliers sont enfin proposés à des femmes ayant été victimes (« La puissance de nos voix ») ou pour un public plus large désireux de prendre soin de ses blessures (Ateliers de guérison des mémoires et ateliers d'art-thérapie).

Petit à petit, une « famille » de la justice réparatrice s'est constituée, les personnes qui participent à nos services ont le goût de s'engager, de créer des liens pour sortir de l'isolement. Elles témoignent de leur résilience auprès d'autres individus. Si la justice réparatrice est une démarche « gagnant-gagnant », elle éveille l'esprit de « donner au suivant ». C'est ce qui fait sa force et son dynamisme. C'est ainsi qu'elle transforme le modèle de société que nous construisons ensemble.

Le CSJR est impatient de présenter son bilan des 15 dernières années lors du 38e congrès de la Société de criminologie du Québec en novembre prochain.

